

## Avis du Comité Scientifique du Haut Conseil des Biotechnologies sur l'habilitation d'agents du ministère de l'agriculture

Suite à la saisine datée du 23 juillet 2009, en provenance de la direction générale de l'alimentation, sollicitant l'avis du comité scientifique du Haut Conseil des biotechnologies, concernant l'habilitation d'agents du ministère de l'agriculture à rechercher et constater les infractions aux dispositions de l'article L533-3, relatif à la dissémination volontaire d'OGM, à toute autre fin que la mise sur le marché, le Comité Scientifique a examiné les curriculum vitae produits et n'a émis aucune réserve pour l'habilitation ultérieure de ces personnes : X1, X2, X3, X4, X5, X6, X7.

Toutefois, l'expérience de X4 étant relativement modeste sa candidature pourrait être retenue lors d'une prochaine campagne d'habilitation.